



AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE DE L'OFFICE DES EAUX DU NUNAVUT

Avis est donné que dans la semaine du 9 septembre 2024, l'Office des eaux du Nunavut (OEN) tiendra une audience publique *en personne* concernant une demande de modification du permis d'utilisation des eaux de type « A » **2AM- MEL1631, projet aurifère Meliadine**, dont les détails sont les suivants :

Fichier # :	2AM-MEL1631	
Projet :	Projet Meliadine	
Endroit :	Latitude	Longitude
	63° 2' 53.091 "N	92° 16' 16.651 "O
	63° 2' 50.722 "N	92° 9' 10.809 " O
	63° 1' 1.463 "N	92° 9' 13.978 " O
	63° 1' 3.829 "N	92° 16' 19.377 " O
	63° 2' 53.091 "N	92° 16' 16.651 " O
Objet :	Permis d'utilisation de l'eau de type « A ».	
Lieu de l'audience :	Rankin Inlet, Nunavut	
Date :	L'audience publique aura lieu dans la semaine du 9 septembre 2024 (11-12 septembre 2024 en principe).	
Heure et lieu :	9:00 HC- 17:00 HC dans la salle communautaire. La session communautaire se tiendra le 11 septembre 2024 à 19h00.	

L'audience publique se déroulera conformément aux règles de pratique et de procédure de l'OEN. Les observations doivent être adressées à

Service des permis, Office des eaux du Nunavut
C.P. 119, Gjoa Haven, Nunavut X0B 1J0
Téléphone : (867) 360-6338 ;
Fax : (867) 360-6369
Courriel : licensing@nwb-oen.ca

REMARQUE : Toute personne susceptible d'être lésée par le nouveau permis proposé par le requérant et par la modification éventuelle du permis existant, mais qui ne présente pas ses observations à l'OEN au moins 10 jours avant l'audience publique, peut perdre le droit de demander une indemnisation en vertu de la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut.

Des copies de la demande et des documents justificatifs peuvent être obtenues gratuitement par Internet sur le site FTP de l'OEN à l'adresse suivante :

<ftp://ftp.nwb-oen.ca/registry/2%20MINING%20MILLING/2A/2AM%20-%20Mining/2AM-MEL/1631%20Agnico/1%20APPLICATION/2024%20Amendment>

ou en contactant :

Jamie Quesnel, directrice - Permis et affaires réglementaires
Agnico Eagle Mines Ltd.
T : 819-856-0821
Courriel : jamie.quesnel@agnicoeagle.com

Le défaut de répondre à cet avis de demande dans le délai imparti entraîne la perte du droit d'être indemnisé, conformément aux articles 58 à 61 de la loi.